



PHOTO N°11 : AMÉNAGEMENT DU PORT EN 2011

Le port de Jard-sur-Mer, situé en bordure de l'océan Atlantique, est protégé de la houle et des vagues, par des digues. C'est un port d'échouage. En effet, ce port ne peut recevoir les bateaux de plaisance ou de pêche, qu'à marée haute. À marée basse et en fonction des coefficients de marées, les bateaux ancrés à des bouées appelées "corps-morts", s'échouent sur le sable, contrairement à un port en eau profonde.

Pour une gestion moderne de la structure portuaire, la Municipalité, après une enquête publique et accord de la Préfecture, réalise des pontons. Cette opération consiste à creuser un chenal d'accès à une profondeur suffisante. Les bateaux sont amarrés sur des pontons flottants, coulissant au gré de la marée, le long de poteaux fixés au fond. Ainsi, ce secteur du port n'est plus soumis aux va-et-vient renouvelés des marées.

En 2021, le port de Jard-sur-Mer totalise 716 places, dont 208 sur pontons et 508 sur corps-morts, en échouage à marée basse.